

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Professionnelle Management des systèmes qualité en filière viti-vinicole

Aix-Marseille Université

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologie

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : Aix-Marseille Université et Sup Agro Montpellier

Présentation de la formation

Ouverte en 2006, la licence professionnelle *Management des systèmes qualité en filière Viti-vinicole (MSQVV)* a pour objectif de former des techniciens supérieurs confirmés, ayant des compétences transversales en recherche de qualité dans le domaine viti-vinicole, depuis les techniques de production et le suivi des produits jusqu'à leur mise en marché. La mention est co-habilitée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences de l'université Aix-Marseille (AMU) et Montpellier SupAgro. La formation s'appuie également sur un partenariat avec deux lycées agricoles (Avignon et Orange) dont celui d'Orange où se déroule l'essentiel des enseignements. Ouverte à l'alternance, la formation peut être suivie en apprentissage ou en contrat de professionnalisation et plus exceptionnellement en formation initiale.

Analyse

Objectifs
<p>La licence professionnelle (LP) <i>Management des systèmes qualité en filière Viti-vinicole (MSQVV)</i> vise la formation de techniciens supérieurs confirmés ayant des compétences transversales en recherche de qualité depuis les techniques de production et le suivi des produits jusqu'à leur mise en marché. Les métiers visés (manager qualité, responsable qualité, assistant qualité, conseillers techniques en production, consultants, auditeurs, maître de chai, caviste, chef de culture) sont clairement définis et sont en adéquation avec l'intitulé du diplôme, le niveau d'une licence professionnelle et les besoins d'emplois de la filière. Les connaissances dispensées et les compétences attendues à l'issue de la formation sont clairement exposées.</p>
Organisation
<p>La licence professionnelle repose sur un partenariat pertinent et complémentaire avec Montpellier SupAgro pour la partie « production », l'UFR Sciences pour la partie « qualité » et deux lycées agricoles dont celui d'Orange où se déroule l'essentiel des enseignements.</p> <p>La formation est ouverte à l'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) et accueille plus exceptionnellement des étudiants en formation initiale. La formation, déjà spécialisée dans son domaine, ne propose qu'un seul parcours comprenant sept (ou huit, ce point n'est pas clair) Unités d'Enseignement (UEs) de tronc commun qui répondent aux objectifs d'une licence professionnelle et respectent un équilibre entre les acquis fondamentaux et méthodologiques et des enseignements transversaux de projets et de stages. Les enseignements dispensés sont en cohérence avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Sur la quinzaine de licences professionnelles viticoles existantes au plan national, cette formation se distingue par son offre de formation autour des aspects « qualité » de la filière. La co-habilitation entre l'UFR de Sciences et Montpellier SupAgro est un gage de qualité des contenus d'enseignements. L'ancrage de cette LP au sein de l'AMU reste cependant à valoriser notamment autour de l'adossement des enseignements aux laboratoires de recherche. La licence s'inscrit dans un contexte socio-économique et territorial porteur, où les opportunités de partenariat avec les socio-professionnels sont nombreuses. Cela se manifeste par des conventions et un répertoire de professionnels partenaires ou potentiellement impliqués en accueil de stagiaires.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique ne comprend que deux enseignants universitaires, ce qui est relativement peu comparé aux huit ingénieurs agronomes, sept enseignants des lycées agricoles et six intervenants du monde socio-professionnel. Ce déséquilibre pose la question du degré d'implication de l'Université dans la formation. Le taux de participation des professionnels correspond bien à celui attendu d'une licence professionnelle (31 % du volume horaire global de la formation). Le comité de pilotage comprend les responsables de formation des trois établissements partenaires : (AMU, Montpellier SupAgro et le lycée viticole d'Orange). Le dossier ne fait pas référence à une représentation du lycée agricole d'Avignon avec lequel le partenariat affiché se limite dans les faits à l'intervention d'un seul enseignant. Un comité pédagogique, composé d'un enseignant de chaque structure partenaire, se réunit au moins une fois par semestre. L'équipe pédagogique entend faire évoluer ce dernier en conseil de perfectionnement auquel pourront être associés des socio-professionnels extérieurs et les étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont d'une douzaine d'étudiants en moyenne par année. On notera de fortes variations d'effectifs d'une année sur l'autre (20 en 2012 et 9 en 2015). Les raisons ne sont pas explicitées. Le document n'indique pas le nombre de candidatures reçues mais simplement les modalités de recrutement (dossier et entretien de motivations). La majeure partie des étudiants provient de Brevet de technicien supérieur agricoles (BTSA) ou Brevet de technicien supérieur (BTS) auxquels s'ajoutent quelques étudiants de Diplôme universitaire de technologie DUT biologie et de licence 2 <i>Sciences de la vie et de la terre</i>. Le recrutement est avant tout régional puisque que les étudiants proviennent essentiellement des établissements de Orange, Montpellier et Avignon. Le taux de réussite est de 100 % depuis 2012. L'ouverture à l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) assure un excellent taux d'insertion professionnelle à 30 mois (80 % à 100 %). Les emplois des diplômés correspondent aux fonctions et compétences attendues. La poursuite d'études vers le master <i>Qualité</i> d'AMU reste exceptionnelle.</p>
Place de la recherche
<p>L'adossement à la recherche s'exerce dans ce type de formation uniquement au travers des enseignants-chercheurs qui interviennent au sein de la formation tout en appartenant à un laboratoire de Montpellier SupAgro ou de l'AMU. Le dossier ne précise cependant aucun laboratoire associé.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les contenus de la formation sont relativement ciblés et correspondent aux besoins de la filière viti-vinicole. A cela s'ajoutent plusieurs dispositifs permettant la professionnalisation des étudiants : l'intervention des professionnels à hauteur de 31 % du volume horaire global d'enseignement, les nombreuses visites d'entreprises, les projets tuteurés ainsi qu'une semaine organisée à Montpellier par à Sup Agro pour la mise en contact des étudiants avec des professionnels. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien renseignée et en cohérence avec l'offre formation.</p>
Place des projets et des stages
<p>L'équipe pédagogique accompagne les étudiants dans leur recherche de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Un carnet de stage et un guide du tuteur en entreprise assurent un bon suivi des étudiants. La présentation de l'UE 7 prête à confusion en regroupant d'une part, la « Gestion de projet tuteuré » (48 heures) et d'autre part, « Un accompagnement du projet tuteuré et du stage » (82 heures). Dans ces conditions la part du projet tuteuré comme celle du stage est difficile à évaluer. Le calendrier de l'alternance des périodes de stage et de formation n'est pas précisé. De même il n'y a rien d'indiqué sur la gestion du public inscrit en formation initiale durant les périodes de stage en entreprise des apprentis ou contrat de professionnalisation. Cet aspect lacunaire du dossier ne facilite pas son expertise. Le projet tuteuré et le stage en entreprise sont évalués sur la base d'un rapport écrit et d'une soutenance auprès d'un jury comprenant un représentant de l'entreprise concernée.</p>

Place de l'international
Les échanges internationaux sont jugés difficiles à organiser avec le calendrier de l'alternance. L'ouverture de la licence professionnelle en partenariat avec l'Université Tunis EL Manaar est citée comme une opportunité d'échanges à l'avenir. Aucun stage à l'étranger ni intervenant étranger n'est mentionné. On notera cependant un volume horaire assez conséquent d'enseignement de l'anglais (50 heures), ce qui constitue un atout pour la formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Le recrutement est basé sur l'analyse du dossier de candidature suivi d'un entretien. On notera la pertinence de l'UE conçue pour la remise à niveau d'un public varié sur les connaissances de base de la filière viti-vinicole. Le suivi individuel est assuré par la tenue d'une permanence d'une journée par semaine pour l'accompagnement des étudiants durant leur cursus et la visite en entreprise pendant la période de stage. Aucun dispositif d'aide à la réussite n'est mentionné.
Modalités d'enseignement et place du numérique
Depuis 2015, l'apprentissage est le mode d'enseignement privilégié. La mention reste cependant ouverte à la formation initiale et continue. Concernant la place du numérique, une unité d'enseignement en présentiel est consacrée à l'apprentissage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) nécessaires aux étudiants pour répondre aux missions exigées par les entreprises. La plateforme numérique de l'AMU est bien mobilisée et une salle informatique récemment dédiée à la Licence ne pourra qu'amplifier la place du numérique dans la formation, notamment en anglais professionnel et en communication. Enfin, la formation est accessible au dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) mais également à des publics en situation de handicap.
Evaluation des étudiants
L'évaluation, pondérée par les coefficients et les European credits transfer system (ECTS) de chaque UE, est conforme à ce type de diplôme avec notamment une place prépondérante du contrôle continu. Le jury constitué de membres du conseil pédagogique est défini et déclaré à l'université mais sa composition et son fonctionnement restent peu explicités. De même les règles de délivrance du diplôme et de compensation ne sont pas précisées.
Suivi de l'acquisition de compétences
La formation a été conçue à la demande des professionnels et directement décrite en termes de compétences à acquérir. L'évaluation des compétences est assurée de manière continue dans les divers cours et travaux pratiques. L'ouverture à l'apprentissage en 2015 et la mise en place du carnet de stage renforcent également le suivi des compétences. Le supplément au diplôme n'est pas fourni.
Suivi des diplômés
Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés à trente mois est défini et partagé entre L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'AMU et SupAgro dans le cadre de son « Système de Management de la Qualité ». Par ailleurs le responsable pédagogique de la formation assure un suivi des diplômés à 18 mois selon des modalités qui ne sont pas indiquées. Les tableaux renseignés par année manquent cependant de précisions pour mieux qualifier l'insertion professionnelle. On y indique la situation du diplômé avec ou sans emploi mais rien sur le secteur d'activité, la localisation et le statut de l'emploi.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, organisé par l'AMU, n'est pas cité. Une évaluation de la formation par les étudiants en interne est évoquée mais non précisée. Un conseil pédagogique préfigure un futur conseil de perfectionnement élargi aux étudiants et aux acteurs socio-économiques extérieurs.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La mention présente un positionnement national spécifique et original, offrant une formation unique en France sur la démarche transversale « qualité » pour la filière *Vini-viticole*.
- Les métiers et niveaux de recrutement sont bien identifiés (technicien supérieur spécialisé dans l'approche qualité à tous les niveaux de la filière *Viti-vinicole*)
- Les modalités d'enseignement sont diversifiées et attractives (apprentissage, contrat de professionnalisation et formation initiale).
- Un enseignement renforcé et adapté de l'anglais.
- Un très bon taux d'insertion professionnelle, facilité par un solide ancrage dans les réseaux socio-économiques mais aussi celui d'anciens diplômés.

Points faibles :

- Une faible lisibilité de la licence dans l'offre de formation de l'UFR Sciences qui se traduit par très peu d'inscrits issus d'une licence 2 et pose la question du réel degré d'implication de l'AMU dans la formation (uniquement deux enseignants-chercheurs qui n'assurent que 8 % du volume horaire des enseignements).
- Une variation importante et non expliquée des effectifs d'une année à l'autre (20 en 2011 à 9 en 2015).
- L'enseignement regroupant la gestion de projet, l'accompagnement du projet tuteuré et le stage (130 heures au total)) ne permet pas d'évaluer leur part respective dans la formation.
- Un conseil de perfectionnement annoncé mais pas encore fonctionnel.
- Des lacunes dans les informations du dossier (attractivité du diplôme, nombre de candidatures, calendrier de l'alternance, part du projet tuteuré et des stages dans la formation...).

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Management des systèmes qualité en filière Viti-vinicole* présente un contenu solide et en adéquation avec les compétences et métiers visés. Les bons taux d'insertion professionnelle confirment la qualité de la formation. Néanmoins des améliorations sont souhaitables, qui étaient déjà formulées lors de la précédente évaluation HCERES :

Un renforcement de la lisibilité de la mention dans l'offre de formation LMD de l'UFR Sciences afin de la rendre plus attractive auprès du public issu de licence 2. Une participation accrue des universitaires dans les enseignements pourrait y contribuer.

Une stabilité voire une augmentation des effectifs si le marché de l'emploi le permet.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement ouvert aux étudiants, anciens diplômés et aux socio-professionnels extérieurs

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

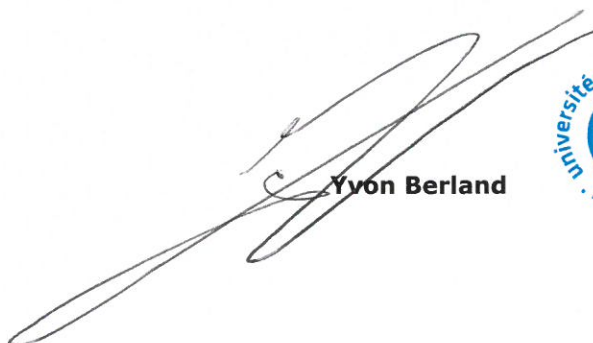
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland

